**M. Anatole Collinet Makosso**

**Premier Ministre**

**Chef du Gouvernement**

**s/c**

**Ambassade du Congo**

**37 bis rue Paul Valéry**

**75116 Paris**

**contact@gouvernement.cg**

Monsieur le Premier ministre,

La pratique des disparitions forcées continue d’affecter des familles en République du Congo. Ce fut déjà le cas au cours des conflits passés et cela continue dans le cadre de la lutte contre la criminalité.

Le Gouvernement doit dire non aux disparitions forcées.

En 2007, le Congo a signé la Convention contre les disparitions forcées.

En 2019, devant le Conseil des droits de l’Homme, il a accepté les recommandations appelant à sa ratification.

Depuis, aucune démarche n’a été menée, afin d’enclencher cette ratification.

Vu l’importance de la protection du droit à la vie, je demande à ce que vous preniez toutes les mesures pour permettre la ratification de la Convention contre les disparitions forcées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l’expression de ma haute considération.

NOM :

ADRESSE :

DATE ET SIGNATURE :